

Les effets des réformes des retraites depuis 1993 sur l'âge de liquidation

-

Études et Résultats n°915 de la DREES

Bureau Retraites

L'évaluation de l'effet des réformes

- Objectifs de quantification de l'impact propre des réformes et d'aide au pilotage des futurs politiques
- Classiquement 2 types d'évaluation :
 - Ex-post : évaluation sur des données observées; nécessite du recul temporel
 - Ex-ante : évaluation à partir de simulations en modélisant le comportement des personnes face aux nouvelles mesures; peut être menée en amont des réformes, mais les résultats dépendent des hypothèses de modélisation
- Certaines études récentes de quantification sont présentées dans le document n°11

Étude présentée

- Poursuite des travaux de P. Aubert, C. Duc et B. Ducoudré (2013 – De Economist)
- Effet des réformes depuis 1993 sur l'âge de liquidation :
 - Réformes de 1993, 2003, 2010, 2014 et décret 'carrière longue' de 2012
- Décomposition des effets pour chaque mesure (âge min, âge max, durée requise, carrière longue, 150h SMIC, etc.)
- Résultats présentés par génération, sexe et quartile de salaire : effets différenciés sur chaque sous-population
- Estimations réalisées à partir du modèle de microsimulation
TRAJECTOIRE

Les mesures simulées (1/2)

- Uniquement les mesures qui ont un effet sur l'âge de liquidation dans la modélisation
- Réforme de 1993 :
 - Augmentation de la durée requise pour le taux plein (37,5 ans à 40 ans)
 - [Le passage du SAM de 10 aux 25 meilleures années n'a pas d'effet dans notre modélisation]
- Réforme de 2003 :
 - Augmentation de la durée requise pour le taux plein
 - Instauration des départs anticipés pour carrière longue

Les mesures simulées (2/2)

- Réforme de 2010 :
 - Augmentation de l'âge d'ouverture des droits (60 ans à 62 ans)
 - Augmentation de l'âge d'annulation de la décote (65 ans à 67 ans)
 - Durcissement des départs anticipés pour carrière longue
 - Suppression des départs anticipés pour 3 enfants à la fonction publique
- Décret du 2 juillet 2012 :
 - Élargissement des départs anticipés pour carrière longue
- Réforme de 2014 :
 - Augmentation de la durée requise pour le taux plein jusqu'à 43 ans
 - Passage aux 150h SMIC
 - Élargissement des départs anticipés pour carrière longue

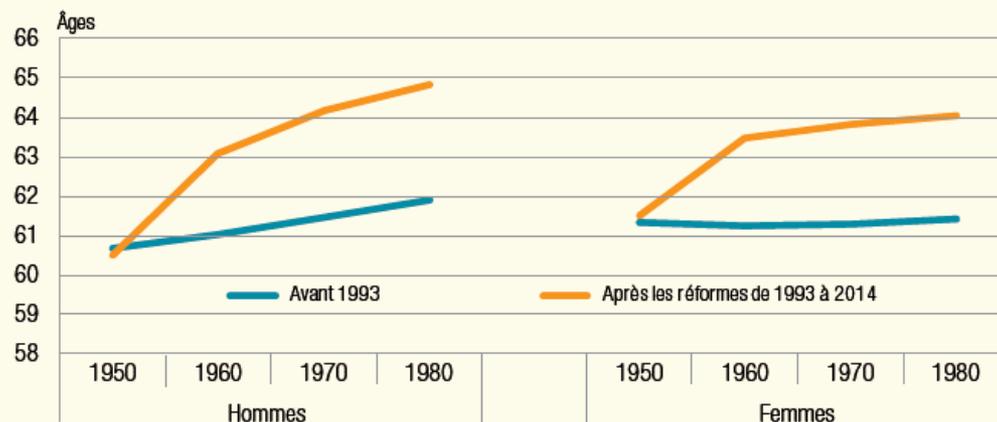
Évolution des âges moyens de liquidation

- En l'absence de réforme depuis 1993, âge moyen de départ à la retraite :
 - Hommes : de 60,7 ans pour la G50 à 61,9 ans pour la G80
 - Femmes : stable à 61,4 ans
- 2 effets :
 - Recul de l'âge d'entrée dans la vie active
 - Participation accrue au marché du travail pour les femmes
- Pour la G80, les réformes ont pour effet d'accroître l'âge de liquidation de 3 ans pour les hommes et de 2,5 ans pour les femmes



GRAPHIQUE 1

Évolution de l'âge moyen de départ à la retraite



Source • Modèle TRAJECTOIRE, DREES.

Résultats pour la génération 1960

- La génération 1960 a fortement été touchée par la réforme de 2010 (mesure d'âge) et par les mesures de durée
- Les femmes sont plus touchées par l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits, et les hommes par l'augmentation de la durée
- Les départs anticipés pour carrière longue bénéficie principalement aux hommes (-2 mois)

Recul de l'âge de liquidation (en mois)		Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble		24,4	26,8	25,6
Réformes	Réforme de 1993	3,5	2,1	2,8
	Réforme de 2003	6,4	4,9	5,7
	Réforme de 2010	16,1	20,3	18,2
	Décret de 2012	-1,3	-0,4	-0,8
	Réforme de 2014	-0,3	-0,1	-0,2
Mesures	Durée requise	10,3	7,1	8,7
	Âge d'ouverture des droits	8,8	12,3	10,5
	Âge d'annulation de la décote	7,2	7,5	7,4
	Départ anticipé pour carrière longue	-1,9	-0,5	-1,2
	Autres	0,0	0,4	0,2

Source : modèle TRAJECTOIRE de la DREES

Résultats pour la génération 1980

- Les femmes sont moins touchées que les hommes à plus long terme car elles ont une durée validée plus importante
- A l'inverse, les hommes liquident plus souvent à l'âge d'annulation de la décote

Recul de l'âge de liquidation (en mois)		Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble		35,3	31,7	33,5
Réformes	Réforme de 1993	6,6	2,8	4,7
	Réforme de 2003	7,7	6,5	7,1
	Réforme de 2010	16,7	19,8	18,3
	Décret de 2012	-0,4	-0,1	-0,3
	Réforme de 2014	4,8	2,7	3,8
Mesures	Durée requise	19,3	12,5	15,8
	Âge d'ouverture des droits	5,8	10,8	8,3
	Âge d'annulation de la décote	10,9	8,5	9,7
	Départ anticipé pour carrière longue	-0,4	-0,1	-0,2
	Autres	-0,1	0,1	0,0

Source : modèle TRAJECTOIRE de la DREES

Résultats par quartile pour la génération 1980

- Les mesures de durée ont plus d'effet pour les salaires élevés (sur l'âge de liquidation)
- Les mesures d'âge ont plus d'effet sur les salaires les plus faibles, notamment concernant l'âge d'annulation de la décote
- Les départs anticipés pour carrière longue ne bénéficie pas au premier quartile de salaire des hommes
- Les 150h SMIC bénéficient au premier quartile, et plus aux femmes

Recul de l'âge de liquidation (en mois)		Hommes				Femmes			
		Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Ensemble		29,3	37,7	40,0	42,9	28,4	30,7	34,5	39,6
Mesures	Durée requise	9,0	23,3	27,4	31,1	8,3	11,8	16,4	23,4
	Âge d'ouverture des droits	7,4	4,5	4,6	3,6	10,2	13,4	11,6	9,6
	Âge d'annulation de la décote	13,4	10,6	8,8	8,7	11,1	5,7	5,9	5,7
	Départ anticipé pour carrière longue	-0,1	-0,6	-0,8	-0,5	0,1	-0,1	-0,2	-0,1
	Autres	-0,5	-0,2	0,0	0,0	-1,4	-0,1	0,7	1,1

Source : modèle TRAJECTOIRE de la DREES

Merci de votre attention